

CONSEIL MUNICIPAL DE VIRECOURT
SEANCE DU 20 juillet 2018 A 18 H 00
SOUS LA PRESIDENCE DE MR Yves THIEBAUT
MAIRE DE LA COMMUNE DE VIRECOURT

Conseillers présents : Mmes Annie SAUGE, Isabelle WENDLING, Annette VOINOT, Nicole VALLÉE , Mrs Pascal SEVRIN, Yves THIÉBAUT, Jean-Louis MARIN, Philippe PERRIN,
Absents excusés : Mr Serge SAUGE,

Nombre de conseillers présents 08 sur 09, le Quorum est atteint.

Mr Marin Jean-Louis a été désigné comme secrétaire de séance

La convocation a été adressée le 17 juillet 2018

2018 avec l'ordre du jour suivant CHANGEMENT DE SIEGE DU SIEA BAYON VIRECOURT DE LA MAIRIE DE BAYON A LA MAIRIE DE VIRECOURT

CHANGEMENT DE SIEGE DU SIEA BAYON VIRECOURT

La mairie de Bayon ne pourra plus héberger le syndicat des eaux et de l'assainissement dans leurs nouveaux locaux , le SIEA BAYON VIRECOURT ayant délibéré pour le transfert du siège en mairie de virecourt, le maire demande l'accord du conseil pour ce transfert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte que le siège du SIEA BAYON VIRECOURT soit en mairie de Virecourt à compter du 1^{er} août 2018.

CONTROLES TECHNIQUES DES POINTS D'EAU INCENDIE

Le Maire informe le conseil municipal que les services du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) ne contrôleront plus les poteaux incendie, cette charge revenant aux communes. La CC3M proposant de l'intervention de ses agents pour la réalisation de cette vérification, le maire demande au conseil l'autorisation de faire intervenir ces agents .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de confier le contrôle des bornes incendie, aux agents de la CC3M.

RUELLE DES CHEVALIERS DE MALTE

Le maire informe le conseil que sur les conseils de la géomètre, Mme Sabater, il est possible d'acheter la parcelle cadastrée aux propriétaires et utilisée comme ruelle. Elle deviendrait domaine privée de la commune puis serait intégrer dans le domaine public en tant que voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil refuse d'acheter D n°118 et en raison des frais notaires à payer pour les 7 propriétaires.

VOTE DE CREDIT

Le maire informe le conseil que suite à l'adhésion à la SPLXdemat, (transmission des délibérations à la préfecture sur plate forme sécurisée) la commune est devenue actionnaire de la SPL ; le montant de l'action s'élève à 15.50€ à affecter à l'article 261 titres de participation. Il y a lieu de voter un crédit sur cet article qui n'avait pas été prévu au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote un crédit de 15.50€ sur l'article 261 titres de participation par prélèvement sur l'article 2183 matériel de bureau.

AVENANT LOT 3 LOCAL TECHNIQUE

Le Conseil Municipal modifie le 2^{ème} paragraphe de sa délibération du 25 juin 2018 relatif à l'avenant sur le marché du local technique concernant le lot 3 menuiserie en ce sens que le marché initial s'élevant à
11 870€ h.t.

La plus value pour la motorisation des portes est de

750€

Total marché suite à avenant

12 620 € h.t.

Au lieu de 13 370€ h.t. indiqué par erreur

Le maire est autorisé à signer l'avenant correspondant.

MARIN	Jean-Louis	
PERRIN	Philippe	
SAUGE	Annie	
SAUGE	Serge	Absent
SEVRIN	Pascal	
THIEBAUT	Yves	
VALLEE	Nicole	
VOINOT	Annette	
WENDLING	Isabelle	